

1

**Motion**

Interpellat° au sujet des leçons à tirer de la crise du Covid-19  
 Débat de consultat° au sujet de l'étude de OCDE  
 Dépôt: Mars Di Bartolomeo (LSAP)

23.11.2022

## La Chambre des Députés:

- rappelant que le Luxembourg a déployé, dans un laps de temps court, d'importants moyens humains, financiers et techniques pour gérer et atténuer les conséquences de la crise ;
- considérant le rapport de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) initié par le gouvernement luxembourgeois et intitulé : « Évaluation des réponses au Covid-19 du Luxembourg » ;
- considérant que ce rapport constate que « le Luxembourg a su rapidement et efficacement coordonner les efforts de tous les acteurs impliqués dans la gestion de crise, tant au niveau local, qu'au niveau interministériel, et à l'international, afin d'assurer la continuité des services essentiels » ;
- considérant que ce même rapport relève que « le Luxembourg se démarque par l'implication très active du Parlement pendant toute la durée la crise, permettant ainsi d'assurer la continuité de la vie démocratique de la nation » ;
- considérant que ce rapport souligne que « la mobilisation des ressources et des acteurs autour de la cellule de crise interministérielle a été remarquable, permettant de développer rapidement des dispositifs inédits et d'élargir l'offre de services de santé pour absorber la crise sanitaire » ;
- considérant que le rapport constate que « le système luxembourgeois de gestion de crise bénéficie d'un bon niveau de maturité qui a permis de mettre en place une structure organisationnelle flexible » ;
- considérant que le rapport relève que « la date d'activation de la Cellule de crise correspond à l'activation la plus précoce du mécanisme national de gestion de crise par rapport aux pays européens et a permis au Luxembourg de prendre des mesures pour anticiper la propagation du virus dans le pays très tôt par rapport à ses voisins » ;
- considérant que « la gestion interministérielle de la crise, pilotée au plus haut niveau du gouvernement, a été particulièrement agile » ;
- considérant que le rapport constate que « l'efficacité de la campagne vaccinale au Luxembourg pour réduire les hospitalisations et les décès est indéniable » et que « la campagne a été menée avec succès » ;
- considérant que le rapport relève que le Luxembourg se distingue d'autres pays de l'OCDE par le faible nombre de jours durant lesquels les établissements scolaires sont restés fermés ;
- considérant que le rapport stipule que « la politique de l'emploi et la politique sociale du Luxembourg ont largement permis de faire face à la pandémie de Covid-19 » ;

- considérant que le rapport relève que le dispositif de soutien aux entreprises « a consisté en une diversité de mesures qui ont eu pour but d’offrir une réponse adaptée à la situation de chaque entreprise » ;
- considérant que le rapport indique que la pandémie a révélé certaines pistes d’amélioration du système de santé luxembourgeois ;
- considérant l’ensemble des recommandations formulées dans le rapport de l’OCDE ;

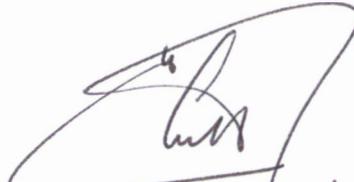
invite le Gouvernement :

- à poursuivre, sur base de ces recommandations, les travaux visant à renforcer la résilience du pays afin de répondre encore mieux au défi d'une prochaine crise sanitaire ;
- à tenir compte des expériences du terrain de chacun des secteurs concernés à savoir: le système de santé, le système éducatif, les mesures économiques et budgétaires ainsi que les politiques sociales et de l’emploi ;
- à mettre en place un instrumentaire de lois et règlements menant à une loi pandémique et permettant une réaction rapide en cas de nouvelle crise sanitaire, tout en veillant à confirmer l’implication étroite du Parlement tel que considéré comme bonne pratique dans le rapport de l’OCDE ;
- à veiller à ce que ce nouvel instrumentaire de lois et règlements tienne compte des expériences acquises lors de la gestion de la crise de la Covid-19, de sorte à permettre une approche pragmatique face à une pandémie future en visant une coordination et une collaboration adéquate entre les acteurs concernés ;
- à développer un système d’information de santé unique et intégré, permettant de relier les différentes données de plusieurs secteurs de la santé ;
- à prioriser les investissements dans le personnel de santé et dans les soins primaires basés sur des équipes pluriprofessionnelles ;
- à constituer une centrale d’achat et de logistique pour toutes les institutions de santé pour les produits critiques, les médicaments et les dispositifs médicaux ;
- à repenser la montée en charge des capacités hospitalières plus finement pour maintenir la continuité des interventions non urgentes en temps de crise ;
- à renforcer les mesures d’incitation à la formation pendant la période du dispositif de maintien dans l’emploi, en particulier pour les personnes qui auraient des difficultés à trouver un nouvel emploi ;
- à examiner les pistes en faveur d’un soutien récurrent, comparable au chômage partiel, à destination des travailleurs indépendants ;
- à renforcer le dépistage et la surveillance des troubles mentaux et à développer des politiques de santé mentale multisectorielles ;
- à mettre en place, en temps de crise, des formes de soutien différencié pour prévenir les inégalités des contextes d’apprentissage qui sont susceptibles d’accroître les inégalités scolaires ;
- à prévoir un dispositif de crise permettant de mieux soutenir les travailleurs indépendants en cas de fermeture des écoles, de maladie ou de mise en quarantaine ;
- à évaluer le dispositif du congé pour raisons familiales lié à la Covid-19, tel qu’il a été appliqué durant la pandémie ;

- à revoir les conditions d'ouverture du droit au chômage en temps de crise sanitaire de sorte à en faciliter l'accès pour des personnes ayant eu des carrières professionnelles courtes ou interrompues, notamment les jeunes et les intérimaires, ainsi que les indépendants.

Signatures :

  
Mariotti Santo Pomero

  
G. Cavatoni

  
J. Lorsche

  
Gilles BAUER

  
A. BAULER